

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00325 Numéro SIREN : 344 553 722 Nom ou dénomination : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES- SAINTE MARGUERITE
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001566

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		HPTH Sainte-Marguerite		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		Avenue Alexis Godillot 83400 HYERES		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*		3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8		Néant		*		
				Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 2		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	90 317	AG	74 765	15 552	
		Fonds commercial (1)	AH	4 461 063	AI	1 561 063	2 900 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	6 015 975	AQ	4 033 040	1 982 935	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 248 172	AS	901 859	346 312	
		Autres immobilisations corporelles	AT	830 002	AU	613 458	216 544	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	3 263 558	CV		3 263 558
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
			Autres titres immobilisés	BD		BE		
			Prêts	BF	115 706	BG		115 706
			Autres immobilisations financières *	BH	273 440	BI		273 440
TOTAL (II)		BJ	16 298 233	BK	7 184 184	9 114 048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 055 652	BM		1 055 652	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 204 271	BY	68 079	4 136 192	
		Autres créances (3)	BZ	1 029 385	CA		1 029 385	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	184 074	CG		184 074	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	112 428	CI		112 428	
TOTAL (III)		CJ	6 585 810	CK	68 079	6 517 731		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Écarts de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	22 884 042	IA	7 252 263	15 631 779		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	5 771	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		HPTH Sainte-Marguerite		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 062 480)			DA	1 062 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	926 239
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	107 983
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	2 753 929
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	84 753
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	4 935 384
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	226 050
	Provisions pour charges			DQ	811 519
	TOTAL (III)			DR	1 037 569
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 911 650
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)			DV	3 219 135
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 935
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 510 037
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 867 074
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	64 693
	Autres dettes			EA	83 302
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	9 658 825	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	15 631 779	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 464 087
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	291 961	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite						Néant	☐	*
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD	5 938 318	FE		FF	5 938 318	
	Production vendue	FG	24 873 793	FH		FI	24 873 793	
	services*							
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	30 812 110	FK		FL	30 812 110	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	801 009	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	652 128	
	Autres produits (1) (11)					FQ	39 334	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	32 304 581	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	9 367 995	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	151 375	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	7 340 372	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 491 596	
	Salaires et traitements*					FY	9 587 560	
	Charges sociales (10)					FZ	3 702 757	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GA	401 524	
		Sur immobilisations		- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	68 079	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	13 741	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	32 124 999	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	179 582	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	523	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	523	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 596	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	13 596	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(13 072)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	166 509	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>										Néant ☐ *		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	81 756		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	81 756		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(81 756)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	32 305 104	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	32 220 351	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	84 753	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO		
	(2)	Dont produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY	180 802	
	(3)	- Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier								HP	90 542	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1H		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1J		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1K		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RC		
	(9)	Dont transferts de charges								RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								A1	450 180	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	REMBT PATIENT										1 945	
	IMASUD										3 108	
	MEDIPATH										128	
	LABO. VERMEULEN										1 576	
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - PRATICIEN										75 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite													Néant			*		
CADRE A			IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations						
									1			2			3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	4 549 621		KE			KF	1 759		
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9	]		KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1	]		KM	3 515 074		KN			KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				[Dont Composants		M2	]		KP	2 500 901		KQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3	]		KS	1 036 511		KT				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	727 702		KW			KX	14 736	
		Matériel de transport *								KY	11 876		KZ			LA	21 057	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	47 153		LC			LD	7 477	
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes								LK			LL			LM			
	TOTAL III								LN	7 839 217		LO			LP	254 931		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T		
Autres participations								8U	3 263 558		8V			8W				
Autres titres immobilisés								1P			1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T	354 303		1U			1V	37 126			
TOTAL IV								LQ	3 617 861		LR			LS	37 126			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	16 006 699		ØH			ØJ	293 816			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	4 551 380		1X		
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME	3 515 074		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH	2 500 901		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	1 248 172		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM			MN	742 438		MO			
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	32 933		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	54 631		MU			
		Emballages récupérables et divers*				IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III						IY			NG			NH	8 094 148		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW		
	Autres participations						IØ			ØX			ØY	3 263 558		ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	2 283		2F	389 146		2G		
	TOTAL IV						I3			NJ	2 283		NK	3 652 704		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	2 283		ØL	16 298 233		ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: HPTH Sainte-Marguerite

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite												Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN							
Fonds commercial			RE	0		RF			RI			RJ	0						
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 626 641		PF	9 187		PG			PH	1 635 828						
TOTAL I			RK	1 626 641		RM	9 187		RN			RO	1 635 828						
Terrains			PI			PJ			PK			PL							
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ							
	Sur sol d'autrui		PR	1 596 414		PS	186 913		PT			PU	1 783 327						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	2 198 183		PW	51 529		PX			PY	2 249 713						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	808 487		QA	93 372		QB			QC	901 859						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	512 073		QE	54 841		QF			QG	566 914						
	Matériel de transport		QH	11 876		QI	58		QJ			QK	11 934						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	28 988		QM	5 622		QN			QO	34 609						
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT							
TOTAL II			QU	5 156 020		QV	392 336		QW			QX	5 548 357						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	6 782 661		ØP	401 524		ØQ			ØR	7 184 184						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6					
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4					
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7					
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3					
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1					
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO					
TOTAL III																			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		HPTH Sainte-Marguerite		Néant ☐ *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	949 908	4Y		4Z	138 389	5A	811 519
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	226 050	5W		5X		5Y	226 050
	TOTAL II	5Z	1 175 958	TV		TW	138 389	TX	1 037 569
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	63 560	6U	68 079	6V	63 560	6W	68 079
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	63 560	TY	68 079	TZ	63 560	UA	68 079
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 239 518	UB	68 079	UC	201 949	UD	1 105 648
	- d'exploitation	UE	68 079	UF	201 949				
Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite										Néant ☐		*		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)				UP	115 706	UR		US	115 706				
	Autres immobilisations financières				UT	273 440	UV	5 771	UW	267 670				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	4 204 271		4 204 271						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY	3 437		3 437						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	60 404		60 404						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	1 997		1 997						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP	124 800		124 800						
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	838 747		838 747						
	Charges constatées d'avance				VS	112 428		112 428						
	TOTAUX				VT	5 735 230	VU	5 351 854	VV	383 376				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice											
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VE								
				VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	291 961		291 961							
	à plus d'1 an à l'origine			VH	1 619 689		427 885		1 191 804					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A										
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	2 510 037		2 510 037							
Personnel et comptes rattachés				8C	708 810		708 810							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	879 343		879 343							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	25 762		25 762							
	Obligations cautionnées			VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	253 159		253 159							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	64 693		64 693							
Groupe et associés (2)				VI	3 219 135		3 219 135							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	83 302		83 302							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L										
TOTAUX				VY	9 655 890	VZ	8 464 087		1 191 804					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	440 807	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 30092022				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA	84 753		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	818		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	818				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	36 618	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	36 618		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	1 082	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	1 082		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								I8			
	à long terme - imposées aux taux de 0 %								ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN			
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ			
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
								TOTAL I	WR	123 271		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	163 121			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV			
	- imposées au taux de 0 %								WH			
	- imposées au taux de 19 %								WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF	
					Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI							
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2				

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	163 121
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI				
	déficit (II moins I)				XJ	39 850
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN			XO	39 850

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	39 850
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	39 850
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	1 064 371
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
REP. PROV. INDEMNITE DE RETRAITE			8X		8Y 138 389
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
C3S			9K	36 618	9L 24 732
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	36 618	YO 163 121
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise HPTH Sainte-Marguerite										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	- Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD	137 967				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	137 967			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZF					
	TOTAL I	ØF	137 967		TOTAL II	ZH	137 967				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	418 416	YQ	92 405			
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	2 464 065			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	2 602 147	XQ	2 612 200			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	136 746			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	93 514			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	2 033 847			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	7 340 372			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	186 734			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	1 304 862			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 491 596			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	30 814			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	233 055			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	9 486 772			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	1	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>					Néant ☒ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ρ	Long terme σ			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 12,8 % ☒	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐	

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter $col_O = \kappa + \lambda - \mu - \nu$ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>HPTH Sainte-Marguerite</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

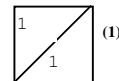
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : HPTH Sainte-Marguerite					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102021			et clos le : 30092022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP	278	
dont apprentis				YF	6	
dont handicapés				YG	10	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	30 812 110	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	30 812 110	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	39 334	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	801 009	
Variation positive des stocks				OD	3 604	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	843 947	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	10 248 294	
Variation négative des stocks				OQ	154 979	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	3 878 237	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	10 053	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	13 741	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	14 305 304	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 17 350 753
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA		17 350 753
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	30 812 110	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	337	
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	134 083 167	
Période de référence			GY	du	01102021	GZ au 30092022
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HPTH Sainte-Marguerite

ADRESSE (voie) Avenue Alexis Godillot

CODE POSTAL 83400

VILLE HYERES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 35416

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE
 N° SIREN (si société établie en France) 6 7 9 5 0 0 4 5 4 % de détention 100 Nb de parts ou actions 35416
 Adresse : N° 1309 Voie AVENUE DU COMMANDANT HOUOT
 Code Postal 83130 Commune LA GARDE Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

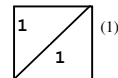
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 3 4 4 5 5 3 7 2 2 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HPTH Sainte-Marguerite

ADRESSE (voie) Avenue Alexis Godillot

CODE POSTAL 83400 VILLE HYERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SA Dénomination HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN
N° SIREN (si société établie en France) 5 5 9 5 0 1 8 7 9 % de détention 31,42
Adresse : N° 1 Voie AVENUE GEORGES BIZET
Code Postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES

SAINTE MARGUERITE

S.A.S au Capital de 1.062.480 Euros
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON B 344 553 722

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 Mars 2023

PROCÈS VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt trois, et le vingt sept mars, à 08h00

La SOCIÉTÉ DE GESTION SAINTE-MARGUERITE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 006 400 euros ayant son siège social : 1309 Avenue du Commandant Houot - 83130 LA GARDE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 679 500 454, représentée par son Président Monsieur Bruno THIRE,

Associée unique de la Société SAS HÔPITAL PRIVE TOULON HYÈRES - SAINTE MARGUERITE

La Société SEC J.H. ET ASSOCIES représentée par Monsieur Édouard LOMPRES, Commissaires aux Comptes, convoqué par courrier électronique avec demande d'avis de réception en date du 13 Mars 2023, est absente.

Les membres du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués sont présents.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente et d'Associée unique de la Société, la SAS SOCIETE DE GESTION SAINTE-MARGUERITE représentée par Monsieur Bruno THIRE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Le Président exposant par ailleurs le rapport sur la politique stratégique du groupe sur l'exercice écoulé, avec l'évaluation et le bilan annuel des actions mises en œuvre par la Société Financière Sainte Marguerite (SFSM) sur l'ensemble du Groupe Sainte-Marguerite dont l'Hôpital Privé Toulon Hyères - Sainte Marguerite sur l'exercice écoulé. Le Président expose le rapport sur la politique stratégique et les modalités de conduite de cette politique commune sur l'ensemble du Groupe Sainte-Marguerite dont l'Hôpital Privé Toulon Hyères - Sainte Marguerite pour l'exercice à venir. Les deux rapports sur cette politique stratégique sont communiqués.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES AUX POINTS SUIVANTS :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2022, et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 lesquels font apparaître un bénéfice de 84 753 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation de résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 84 753 Euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	84 753 €
Autres réserves	2 753 929 €

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	2 838 682 €	
Totaux	2 838 682 €	2 838 682 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la Société et l'Associé unique au cours de l'exercice écoulé : absence de nouvelle convention.

QUATRIÈME DÉCISION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associée unique.

P/O LA PRESIDENTE
Mr Bruno THIRE



HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE

*S.A.S au Capital de 1.062.480 Euros
Siège Social 1309 Av. Cdt. Houot 83130 La Garde
RCS TOULON B 344 553 722*

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,
La SOCIETE DE GESTION SAINTE MARGUERITE, SAS représentée par son Président Monsieur Bruno THIRE, Associée unique et Présidente de la Société HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINTE MARGUERITE, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice 2022 a été marquée par :

HPTH - SM	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffe Affaire Prestations Hospit.	26 274 070	25 719 809	23 851 759	27 257 590	28 104 924
Chiffe Affaire GHS	17 450 872	17 408 319	15 071 201	17 056 807	16 986 498
Nombre de GHS	31 751	31 936	30 067	31 567	32 221
Nombre de jours	48 623	46 694	42 019	42 451	44 072
GHS supérieurs à 24h	4 094	3 770	3 140	3 070	3 067
Nombre de jours HC	20 966	18 557	15 092	14 287	14 918
GHS inférieurs à 24h	27 657	28 137	26 927	28 164	29 154
dont GHS ambu	10 331	10 340	9 120	10 572	11 623
dont GHS oncologie	4 294	4 129	3 986	4 058	4 124
dont GHS dialyse	13 032	13 668	13 821	13 534	13 407
IRM	8 021	8 342	7 607	9 580	
Scanner	15 124	14 701	14 041	13 647	

Activité de notre filiale : HPTH - Saint Jean

ACTIVITE HPTH - SAINT JEAN	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffe Affaire Prestations Hospi	29 682 563	30 434 414	29 880 041	37 338 273	40 575 123
Chiffre affaires GHS	22 667 700	23 442 086	22 531 216	26 126 096	28 708 931
Nombre de GHS	29 746	30 120	28 952	32 551	41 761
Nombre de jours	54 889	55 925	52 868	56 981	67 766
Nombre de séjours > 24h (HC)	8 083	8 165	7565	7603	7825
Nombre de jours HC	33 226	33 970	31 481	29 655	33 830
Nombre de séjours < 24h	21 663	21 955	21 387	24 948	33 936
Nombre de GHS chimio	4562	4943	5136	5257	5177
Nombre de GHS ambu	17 101	17 012	16 251	19 121	28 759
Nombre d'accouchements	1362	1460	1429	1306	1336

En Euros (30 09 2022)	SA Hôpital Privé Toulon Hyères Saint-Jean
Capital	3 565 440
Capitaux propres autre que le capital	7 012 611
Quote-part du capital détenu en %	51,42 %
Valeur comptable des titres détenus BRUTE	3 359 040
NETTE	3 359 040
Prêts et avances consentis non remboursés	-
Cautions et avals donnés par la société	-
CA du dernier exercice	42 694 012
Résultat net du dernier exercice	873 577
Dividendes encaissés par la société	

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT

L'exercice clos le 30 Septembre 2022 été peu impacté par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de COVID-19 dans tous les pays.

En France, les établissements hospitaliers privés ont maintenu leurs plans d'actions de lutte contre l'épidémie de COVID-19 et leur investissement, en liaison et en soutien des hôpitaux publics, conformément au schéma sanitaire national.

Au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, l'activité des hôpitaux privés a pu reprendre progressivement mais toujours sous contraintes, dans le respect des directives gouvernementales ou régionales et en fonction des conditions sanitaires locales.

Les impacts financiers sont divers et variables selon les situations particulières de chaque établissement.

Ils concernent principalement :

- Des manques à gagner (perte de chiffre d'affaires soins et/ou de recettes annexes) liés aux déprogrammations et à la baisse d'activité).
- Des surcoûts engagés pour faire face à la crise qui portent notamment sur :
 1. Les achats médicaux (médicaments, dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle),
 2. La masse salariale (personnels soignants) et frais accessoires (frais déplacements, notes de frais, frais de protection des personnels),
 3. Des investissements ou location de matériels

Ainsi, afin de soutenir les établissements de santé, plusieurs mesures ont été mises en place par le Ministère de la Santé depuis Mars 2020 :

a) Avances de trésorerie :

Pour soutenir à court terme les établissements de santé, et pour éviter toute rupture de trésorerie, un système d'avances remboursables a été mis en place dès Mars 2020 à titre tout à fait exceptionnel et transitoire. Ainsi, à leur demande, les établissements de santé privés peuvent bénéficier d'une avance remboursable sur les facturations ultérieures faites au Régime d'Assurance Maladie Obligatoire. Ce système d'avance n'a pas été reconduit en 2022....

b) Garantie de financement :

- Mécanisme : Arrêté du 10 Mai 2022 / Notice technique ATIH du 29 Avril 2022 et du 31 Août 2022.

Cette garantie est mise en place pour la globalité des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, activités normalement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité.

Le périmètre de la garantie concerne :

o Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) : les recettes assurance maladie (hors honoraires) sur les prestations d'hospitalisation de l'article R.162-33-1 (GHS, suppléments journaliers, GHT, ATU, SE»), la rémunération des médecins salariés facturée par l'établissement et la prise en charge des patients bénéficiant de l'Aide Médicale d'Etat et Soins Urgents,

Le mode de calcul du montant garanti (base annuelle 12 mois et base mensuelle) a été communiqué aux établissements par les Agences Régionales de Santé (ARS) dont ils dépendent.
La régularisation définitive sera déterminée normalement en Mars 2023 (de manière à disposer d'une information exhaustive de l'activité réalisée entre Janvier et Décembre 2022).

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR :

La mise en place de la Tarification à l'Activité (T2A) au 1^{er} Mars 2005 et de la nouvelle Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) au 1^{er} Septembre 2005 nous a imposé de repenser complètement notre mode de fonctionnement.

En effet, les séjours (quels qu'ils soient) sont valorisés « forfaitairement » par une valeur financière du GHS (Groupe Homogène de Sortie) résultant du codage par les Médecins du PMSI (Diagnostics et actes (CCAM)).

Les modifications tarifaires survenant plusieurs fois par an, une réactivité importante des sociétés informatiques (progiciels de facturation et de PMSI), des services DIM, facturations et comptabilité sont indispensables.

Compte tenu des contrôles fréquents des établissements depuis 2006 dans le cadre du suivi de la T2A, des procédures de contrôle interne sont mises en place afin de limiter les « indus » importants en cas d'erreurs, entraînant aussi des sanctions financières prévues dans le cadre de la T2A.

Une nouvelle version des GHS ainsi que du groupeur PMSI seront mises en place en Mars 2023 dont les conséquences ne sont pas évaluables à la date de rédaction du présent rapport.

A priori une augmentation tarifaire sera réalisée pour « compenser » les effets de l'augmentation des coûts de fonctionnement (dont les salaires et l'inflation) suite à la pandémie COVID ...

Toutes ces modifications « permanentes » enlèvent toute visibilité pour les exercices annuels futurs et imposent plus que jamais une rigueur de gestion afin de pérenniser l'établissement.

L'équilibre de la société repose donc toujours sur le contrôle de la masse salariale et des autres charges variables ainsi que si possible une augmentation d'activité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité de notre filiale en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, il est fait état des informations suivantes :

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune nouvelle participation.

PRISES DE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucun nouveau contrôle de société.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce la société HÔPITAL PRIVE TOULON HYERES - SAINT JEAN décrite ci-dessus.

Cette société ne détient aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que notre société détient 12,5 % des droits du GIE SAINTE MARGUERITE en qualité de membre.

RÉSULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 30 812 110 € contre 27 572 422 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 10,97 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 32 304 581 € contre 29 961 766 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 7,82 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 32 124 999 € contre 29 890 584 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 7,47 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 179 582 € contre 71 181 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 9 587 560 € contre 9 351 970 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,52 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 702 757 € contre 3 539 243 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4,62 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 288 contre 274 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 136 746 €.

Compte tenu d'un résultat financier de -13 072 € contre -3 551 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 166 509 € contre 67 630 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -81 756 € contre 130 742 € au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 0 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 84 753 € contre 137 967 € au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 631 779 € contre 15 758 341 € pour l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des délais moyens de paiement :

CREDIT FOURNISSEURS MOYEN au 30/09/2022 : 48 Jrs (contre 15 Jrs au 30/09/2021)

DETTES FOURNISSEURS au 30/09/2022: 2 574 729 € (contre 853 137 € au 30/09/2021)

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'élevant à 84 753 € est affecté de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	84 753 €
------------------------	----------

Autres réserves	2 753 929 €
-----------------	-------------

Dotations aux réserves :

Aux autres réserves, soit	2 838 682 €	
Totaux	2 838 682 €	2 838 682 €

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le texte des observations présentées par le Comité d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du travail est annexé au présent rapport : néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de la Société SEC JH & ASSOCIES, représentée par Monsieur Edouard LOMPRES, commissaire aux comptes titulaire, ont été renouvelés en Mars 2019 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 Septembre 2024.

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales, qui en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, au cours de l'exercice écoulé, n'ont fait l'objet d'aucune communication.

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son associé unique, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique : néant

P/O La Présidente





JH & ASSOCIÉS

SASU HOPITAL PRIVE TOULON HYERES STE MARGUERITE

1309, avenue Commandant Houot

83130 LA GARDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30/09/2022

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RÉSERVE

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU HOPITAL PRIVE TOULON – HYERES SAINTE MARGUERITE, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS A L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Toulon, le 06 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes

JH & ASSOCIES

Edouard LOMPRES



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	90 317	74 785	15 552	22 981
Fonds commercial	4 461 063	1 561 063	2 900 000	2 900 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 551 380	1 635 828	2 915 552	2 922 981
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	6 015 975	4 033 040	1 982 935	2 221 378
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 248 172	901 859	346 312	228 024
Autres immobilisations corporelles	830 002	613 458	216 544	233 795
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	8 094 148	5 548 357	2 545 792	2 683 197
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 263 558		3 263 558	3 263 558
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	115 706		115 706	78 580
Autres immobilisations financières	273 440		273 440	275 723
TOTAL immobilisations financières :	3 652 704		3 652 704	3 617 861
ACTIF IMMOBILISÉ	16 298 233	7 184 184	9 114 048	9 224 039
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 055 652		1 055 652	1 207 027
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 055 652		1 055 652	1 207 027
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				70 875
Créances clients et comptes rattachés	4 204 271	68 079	4 136 192	3 463 000
Autres créances	1 029 385		1 029 385	1 037 957
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 233 656	68 079	5 165 577	4 571 833
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	184 074		184 074	645 776
Charges constatées d'avance	112 428		112 428	109 666
TOTAL disponibilités et divers :	296 502		296 502	755 442
ACTIF CIRCULANT	6 585 810	68 079	6 517 731	6 534 302
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	22 884 042	7 252 263	15 631 779	15 758 341

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 062 480	1 062 480	1 062 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	926 239	926 239
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	107 983	107 983
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 753 929	2 615 962
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	84 753	137 967
TOTAL situation nette :	4 935 384	4 850 631
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	4 935 384	4 850 631
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	226 050	226 050
Provisions pour charges	811 519	949 908
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 037 569	1 175 958
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 911 650	3 592 820
Emprunts et dettes financières divers	3 219 135	3 280 365
TOTAL dettes financières :	5 130 784	6 853 185
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	2 935	70 086
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 510 037	853 137
Dettes fiscales et sociales	1 867 074	1 802 359
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	64 693	12 603
Autres dettes	83 302	93 164
TOTAL dettes diverses :	4 525 106	2 761 263
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		47 217
DETTES	9 658 825	9 731 752
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	15 631 779	15 758 341

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	5 938 318		5 938 318	4 356 282
Production vendue de services	24 873 793		24 873 793	23 216 140
Chiffres d'affaires nets	30 812 110		30 812 110	27 572 422
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			801 009	1 378 096
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			652 128	985 941
Autres produits			39 334	25 306
PRODUITS D'EXPLOITATION			32 304 581	29 961 765
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 367 995	7 785 162
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			151 375	(260 226)
Autres achats et charges externes			7 340 372	7 074 674
TOTAL charges externes :			16 859 742	14 599 610
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			1 491 596	1 483 021
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			9 587 560	9 351 970
Charges sociales			3 702 757	3 539 243
TOTAL charges de personnel :			13 290 317	12 891 213
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			401 524	392 438
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			68 079	63 560
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			469 603	455 997
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			13 741	460 743
CHARGES D'EXPLOITATION			32 124 999	29 890 584
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			179 582	71 181
RUBRIQUES			Net (N) 30/09/2022	Net (N-1) 30/09/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			179 582	71 181
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			523	4 290
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			523	4 290
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			13 596	7 842
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			13 596	7 842
RÉSULTAT FINANCIER			(13 072)	(3 551)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			166 509	67 630

COMPTE DE RESULTAT (suite)

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		40 922
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		119 678
		160 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 756	25 659
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		4 200
	81 756	29 859
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(81 756)	130 742
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		60 404
TOTAL DES PRODUITS	32 305 104	30 126 656
TOTAL DES CHARGES	32 220 351	29 988 689
BÉNÉFICE OU PERTE	84 753	137 967

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de **15 631 779.01 Euros** et le résultat s'élève à **84 753.45 Euros**.

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

L'exercice précédent, clos le 30/09/2021, avait une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président la SAS SOCIETE GESTION SAINTE MARGUERITE représentée par Monsieur Bruno THIRE.

I. REGLES, METHODES COMPTABLES ET FAITS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 sont établis et présentés en conformité au règlement 2017-03 du 3 Novembre 2017, modifiant le régallement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, homologué par arrêté du 26 Décembre 2017.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable au 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 201403 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Par ailleurs les évènements suivants sont intervenus sur l'exercice :

Crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 - Impact dans les comptes clos au 30/09/2022 :

Crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 - Impact dans les comptes clos au 30/09/2022 :

L'exercice clos au 30/09/2022 a été marqué par la poursuite de la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale COVID -19.

L'activité tout au long de l'exercice 2021/2022 a été sous contraintes de l'évolution de l'épidémie, l'activité a pu reprendre mais en respectant les directives gouvernementales et régionales.

Les impacts financiers sur les comptes de l'exercice sont les suivants :

- Surcouts sur différents postes :

Achats médicaux,

Masse salariale des personnels soignants,

Frais de protection des personnels et des patients,

Dispositifs Médicaux.

Les mesures mises en place par l'état afin de soutenir ces établissements sont les suivantes :

1 - Garantie de financement : une garantie a été mise en place par l'ordonnance n°2020-309 du 25 mars 2020 pour les activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé, qui sont normalement financées sur la base de la production d'activité.

Le CA Minimum Garanti, ce mécanisme d'aide aux établissements de soins est reconduit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dispositif vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins réalisée sur la période de Janvier à Décembre 2021. Les recettes prises pour établir la base de la garantie de financement sont celles de l'année 2021 majorée d'actualisation tarifaire.

Au 30 septembre 2022, le montant estimé du CA minimum Garanti comptabilisé en chiffre d'affaires s'élève à **1 440 094** Euros.

2- Subventions ARS :

Les montants de subventions reçues sous forme d'une Aide à la Contractualisation ou d'un Fonds d'Intervention Régional au 30 Septembre 2022 s'élèvent à **50 236** Euros.

C4: Le montant accordé au titre de la compensation de perte de CA notifié au 30 septembre 2022 s'élève à **68 221** €.

C2 : Le montant complémentaire accordé au titre du surcout de la crise COVID 19 notifié au 30 septembre 2022 s'élève à **78 382** €.

C2 : Ségur – Péréquation EBL, le montant a été acté et financé par l'ARS pour un montant de **51 374** € au 30 septembre 2022.

C2 : Le montant accordé au titre du soutien inflation a été acté et financé par l'ARS pour un montant de **124 800** € au 30 septembre 2022.

Avances de trésorerie par l'Assurance Maladie : Dès mars 2020, un système d'avances de trésorerie a été mis en place par les caisses d'assurance maladie. Ces avances sont remboursables sur les facturations ultérieures faites par les établissements. Ce Système d'avance n'a pas été reconduit sur l'exercice 2021/2022. Au 30 septembre 2022 le montant de ces avances est intégralement remboursé.

2. CHANGEMENTS DE METHODE

Au cours de l'exercice, aucun changement de présentation n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition, qui correspond au prix d'achat majoré des frais accessoires (biens acquis à titre onéreux),
- à leur coût de production (biens produits),
- à leur valeur vénale (biens acquis à titre gratuit).

Fonds de commerce

En application du texte de la directive Européenne 2013/34/UE, les fonds de commerce de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée.

Les fonds de commerce acquis ont fait l'objet d'un amortissement.

Les amortissements pour dépréciation des autres immobilisations reflètent la durée de vie économique des biens inscrits à l'actif et sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, en fonction de leur durée d'usage :

Immobilisations Incorporelles :	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Logiciels informatique.....	1 à 3 ans	Linéaire
Immobilisations Corporelles :	<u>DUREE</u>	<u>MODE</u>
- Constructions (sur sol d'autrui)	20 ans	Linéaire
- Agencement et aménagement des constructions (sur sol d'autrui)	10 à 15 ans	Linéaire
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans	Linéaire
- Installations générales, agencements divers	5 à 10 ans	Linéaire
- Matériel de transport.....	4 à 5 ans	Linéaire
- Matériel de bureau	4 à 5 ans	Linéaire
- Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
- Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées.

Un test de valeur est réalisé lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations financières

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont enregistrés au coût d'acquisition.

Si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

b. Stocks

Les stocks comprennent pour l'essentiel, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré CUMP.

c. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée au cas par cas après analyse menée dans le cadre du processus régulier de recouvrement des créances mis en place.

d. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

e. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement de prestations de services dans le cadre de soins dispensés aux patients.

Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

f. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels de par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

g. Engagements retraite

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation à l'ouverture	0,88%
- taux d'actualisation à la clôture	3,10 %
- conditions de départ	Départ volontaire suivant les dispositifs de la loi Fillon et tenant compte des mesures d'allongement progressif de la durée d'activité.
- droit acquis	Convention Collective de l'entreprise qui s'applique.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 30 septembre 2022 à **821 806.42 €uros**.

Ce montant est provisionné dans les comptes sociaux.

Le montant est calculé en application de la méthode rétrospective.

h. Droit à la formation

Le CPA se compose du Compte Personnel de Formation (CPF), du Compte Professionnel de Prévention (C2P) et du Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

II. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A. IMMOBILISATIONS

Les mouvements de l'exercice afférents aux valeurs brutes et aux amortissements sont résumés dans les tableaux suivants :

Etat des Immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 549 621		1 759
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 549 621		1 759
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	3 515 074		
Constructions installations générales	2 500 901		
Installations techniques et outillage industriel	1 036 511		211 660
Installations générales, agencements et divers	727 702		14 736
Matériel de transport	11 876		21 057
Matériel de bureau, informatique et mobilier	47 153		7 477
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	7 839 217		254 931
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	3 263 558		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	354 303		37 126
TOTAL immobilisations financières :	3 617 861		37 126
TOTAL GÉNÉRAL	16 006 699		293 816

Etat des Immobilisations (suite):

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			4 551 380	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			4 551 380	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre			3 515 074	
Constructions sur sol d'autrui			2 500 901	
Constructions installations générales			1 248 172	
Install. techn., matériel et out. industriels			742 438	
Inst. générales, agencements et divers			32 933	
Matériel de transport			54 631	
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			8 094 148	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence			3 263 558	
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		2 283	389 146	
TOTAL immobilisations financières :		2 283	3 652 704	
TOTAL GÉNÉRAL		2 283	16 298 233	

Etat des Amortissements :

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	1 626 641	9 187		1 635 828
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 626 641	9 187		1 635 828
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 596 414	186 913		1 783 327
Constructions installations générales	2 198 183	51 529		2 249 713
Installations techn. et outillage industriel	808 487	93 372		901 859
Inst. générales, agencements et divers	512 073	54 841		566 914
Matériel de transport	11 876	58		11 934
Mat. de bureau, informatique et mobil.	28 988	5 622		34 609
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 156 020	392 336		5 548 357
TOTAL GÉNÉRAL	6 782 661	401 524		7 184 184

Etat des Amortissements (suite) :

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

ETAT NEANT

B. PROVISIONS

Les mouvements de l'exercice afférents aux provisions sont résumés dans les tableaux suivants :

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	949 908 226 050		138 389	811 519 226 050
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 175 958		138 389	1 037 569
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	63 560	68 079	63 560	68 079
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	63 560	68 079	63 560	68 079
TOTAL GÉNÉRAL	1 239 518	68 079	201 949	1 105 648

Dont utilisation des provisions :

Détail des provisions	Solde Ouverture	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non Utilisées	Solde Clôture
Prov. Engagement de Retraite	949 908		36 571	101 818	811 519
Prov. Litiges salariés	38 929				38 929
Prov. Litiges CPAM	187 121				187 121
Prov. Dépréc. Clients	63 560	68 079	6 826	56 734	68 079
TOTAL GENERAL	1 239 518	68 079	43 397	158 552	1 105 648

C. CREANCES ET DETTES

Les échéances des créances et dettes sont résumées dans les tableaux suivants :

Etat des Créances :

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	115 706		115 706
Autres immobilisations financières	273 440	5 771	267 670
TOTAL de l'actif immobilisé :	389 146	5 771	383 376
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	4 204 271	4 204 271	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	3 437	3 437	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	60 404	60 404	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 997	1 997	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	124 800	124 800	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	838 747	838 747	
TOTAL de l'actif circulant :	5 233 656	5 233 656	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	112 428	112 428	
TOTAL GÉNÉRAL	5 735 230	5 351 854	383 376

Etat des Dettes :

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	291 961	291 961		
- à plus d' 1 an à l'origine	1 619 689	427 885	1 191 804	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 510 037	2 510 037		
Personnel et comptes rattachés	708 810	708 810		
Sécurité sociale et autres organismes	879 343	879 343		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	25 762	25 762		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	253 159	253 159		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	64 693	64 693		
Groupe et associés	3 219 135	3 219 135		
Autres dettes	83 302	83 302		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	9 655 890	8 464 087	1 191 804	

D. FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial s'élève à **4 461 063,12 €** au 30 septembre 2022 constitué des éléments suivants :

Fonds commercial pour 762 245,09 €,
 Fonds commercial Lits pour ... 798 818,03 €,
 Fonds commercial CEH pour .. 2 000 000,00 €,
 Fonds commercial CET pour ... 900 000,00 €.

Le fonds commercial à fait l'objet d'un amortissement à hauteur de **1 561 063,12 €**.

E. COMPTES RATTACHES

Produits à recevoir :

Les produits à recevoir représentent un total de **2 423 877 €uros** et concernent :

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 003 827
Personnel	1 610
Organismes sociaux	
État	185 204
Divers, produits à recevoir	1 975
Autres créances	231 261
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 423 877

Dont CA minimum Garanti qui s'élève à **1 440 094 €uros**.

Charges à payer :

Les charges à payer représentent un total de **1 469 848 €uros** et concernent :

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	157
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 776
Dettes fiscales et sociales	1 196 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	391
Autres dettes	
TOTAL	1 469 848

F. COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à **112 428 €** et ne concernent que des charges d'exploitation.

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	112 428	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	112 428	

Les produits constatés d'avance s'élèvent à **0 €**.

G. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société se compose de **35 416 actions** d'une valeur nominale de **30 €**.

Tableau de variation des capitaux propres :

Détail	Solde Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Solde Clôture
Capital social	1 062 480						1 062 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	926 239						926 239
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	107 983						107 983
Réserves statutaires ou contractuelles							
Autres Réserves	2 615 962				137 967		2 753 929
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	137 967	84 753			-137 967		84 753
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 850 631	84 753			0		4 935 384

H. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Biens subventionnés	Année	Montant Subvention accordée	Durée amort. (Année)	Solde au 30/09/2021	Augment.	Diminut.	Solde au 31/12/2021
TOTAL SUBVENTIONS							

ETAT NEANT

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés

I. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier qui s'élève - **13 072 €** comprend l'incidence des opérations suivantes :

Autres Intérêts et Produits assimilés	523 €
Intérêts et charges assimilées	- 13 596 €

J. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel qui s'élève à - **81 756 €** comprend l'incidence des opérations suivantes :

Produits exceptionnels sur opération de gestion	- €
Produits exceptionnels sur opération en capital	- €
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges	- €
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 81 756 €
Charges exceptionnelles sur opération en capital	- €
Dotations exceptionnelles aux provisions pour risques (litiges salariés)	- €

K. CHIFFRE D'AFFAIRES

Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de **30 812 110 €** :

C.A. H.T. au titre de l'activité de soins	29 468 945 €
C.A. H.T. au titre des recettes annexes	1 343 165 €

L. SITUATION FISCALE

Les résultats de la société ne sont pas intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe.

a. Situation fiscale latente

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS de la dette (impôt dû sur :)	
- Provisions règlementées	
- Subventions d'investissements	
- Amortissements dérogatoires	
Autres :	
-	
SOUS-TOTAL ACROISSEMENTS (A)	-
ALLEGEMENTS de la dette (impôts payés d'avance sur :)	
* Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- participation des salariés	
- congés payés	
- autres – IFC & C3S	811 519
* Provisions à déduire ultérieurement :	
- Amortissement fiscal des frais d'acquisition de titres participation	
- intérêts différés en appl. du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation	
SOUS-TOTAL ALLEGEMENTS (B)	811 519
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE (A - B)	-811 519
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR	
Déficits reportables	39 850
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	39 850

b. Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

REPARTITION DE L'IMPOT	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
Résultat courant			
Résultat exceptionnel à court terme			
Participation des salariés			
Créance d'IS relative aux déficits antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE			

ETAT NEANT

III. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

A. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements financiers existant au 30 Septembre 2022 concernent des contrats de crédit-bail dont le détail figure ci-dessous, des cautions, garanties et sûretés réelles consenties en garantie de financements obtenus.

a. Crédit-bail

Rubrique	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			418 116		418 116
Redevances restant à payer :					
• A 1 an au plus			43 376		43 376
• A plus d'1 an et 5 ans au plus			49 029		49 029
• A plus de 5 ans					
Total			92 405		92 405
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus			350		350
• A plus d'1 an et 5 ans au plus			3 834		3 834
• A plus de 5 ans					
Total valeur résiduelle			4 184		4 184
Montant pris en charge dans l'exercice			90 542		90 542

b. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES	Total
* Avals et cautions	
* Nantissement sur cession de créances	
* Effets escomptés non échus	
* Autres	
A. Total engagements aux Filiales	
* Avals et cautions	
* Nantissement sur cession de créances	
* Effets escomptés non échus	
* Autres	
B. Total engagements aux participations	
* Avals et cautions	
* Nantissement sur cession de créances	
* Effets escomptés non échus	
* Autres	
C. Total engagements aux entreprises liées	
* Engagements de retraite	
* Autres	
D. Total engagements autres	
Total engagements donnés (A+B+C+D)	0

ETAT NEANT

ENGAGEMENTS RECUS	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
* Avals, cautions et garanties * Autres				
A. Total engagements aux Filiales				
* Avals, cautions et garanties * Autres				
B. Total engagements aux participations				
* Avals, cautions et garanties * Autres Cauton solidaire SFSM - Emprunt CIC - 2014	1 000 000			1 000 000
C. Total engagements aux entreprises liées	1 000 000			1 000 000
* Avals, cautions et garanties * Autres Emprunt PGE CIC 2 150 K€ *90% (fin 06/2026)	1 935 000		1 935 000	
D. Total engagements autres	1 935 000		1 935 000	
Total engagements reçus (A+B+C+D)	2 935 000		1 935 000	1 000 000

c. Dettes garanties par des sûretés réelles

En garantie des financements obtenus, la société a consenti les sûretés réelles suivantes :

Dettes	Montant garanti	Nature de la sûreté consentie
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisation et comptes rattachés Autres dettes	ETAT NEANT	
Total		

d. Personnel

L'effectif moyen par catégorie s'établit comme suit :

Catégorie	Total
* Cadres	22,30
* Agents de Maitrise/Techniciens	127,40
* Employés	121,66
Total	271,36

e. Rémunérations des dirigeants

NEANT

f. Identité de la société "consolidante"

La société fait partie d'un groupe dont la société "consolidante" est la Société par Actions Simplifiée SOCIETE FINANCIERE SAINTE MARGUERITE, entité de nationalité française enregistrée à TOULON sous le RCS 417 627 916. Son siège social est 1 309 AVENUE DU COMMANDANT HOUOT - 83 130 LA GARDE et son capital social s'élève 1 485 287.50 €uros.

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A. (3)										
Filiales françaises										
Filiales étrangères										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
Sous Total B										

TOTAL A+B		3 263 558	3 263 558			
-----------	--	-----------	-----------	--	--	--

Page 25 sur 26

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

CA MINIMUM GARANTI

CA Minimum Garanti, le mécanisme d'aide aux établissements de soins est reconduit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dispositif vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins réalisée sur la période de Janvier à Décembre 2022. Les recettes prises pour établir la base de la garantie de financement sont celles de l'année 2021 majorée d'actualisation tarifaire.